

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25/05/2020 A 18H30

Présents : Claude ARMBRUSTER, André BILLOTTE, Sylvie GROSDÉMOUGE, Fabrice HALLER, Stéphane JANOT, Françoise KAMERER, Eugène LECOUFFE, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absent : Jérôme CONVERSE (a donné pouvoir à M. ARMBRUSTER)

Secrétaire de séance : Fabrice HALLER

1- Election du Maire

M. Marcel TAVERNIER, doyen des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletin : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Claude ARMBRUSTER : 11 voix

M. Claude ARMBRUSTER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2- Création des postes d'adjoints

Sous la présidence de M. Claude ARMBRUSTER élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **2** le nombre d'adjoints au maire de la commune.

3- Election du premier adjoint

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Claude VUILLEMIN : 10 voix
- M. Eugène LECOUFFE : 1 voix

M. Claude VUILLEMIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

4- Election du second adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Jérôme CONVERSE : 5 voix
- M. Eugène LECOUFFE : 6 voix

M. Eugène LECOUFFE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé second adjoint au maire.

Clôture de la séance 19h15

Granges-le-Bourg, le 27/05/2020